

Longueuil, le 9 mars 2014

Mme Louise Pelletier
Régie de l'énergie du Québec
Tour de la Bourse
800 rue du Square Victoria,
bureau 2.55
Montréal, QC H4Z 1A2

OBJET : À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Madame,

Je voudrais vous faire part de ma grande insatisfaction face à la façon de faire d'Hydro-Québec ainsi que de Cap Gemini pour les raisons suivantes:
Ces deux instances, semble-t-il, ne tiennent aucunement compte de nombreuses lettres et avis verbaux et écrits de ma part leur indiquant clairement que je ne désire aucunement me prévaloir des 2 options proposées relativement à la pose de compteurs numériques.

En effet, après avoir écrit une première lettre de non-consentement à l'installation de ces compteurs, Hydro-Québec n'a nullement tenu compte de celle-ci ni des autres lettres que j'ai dû écrire face au refus de cette compagnie d'honorer ma demande ayant pourtant bien expliqué les raisons de ce refus que je considère tout-à-fait légales et acceptables.

J'ai reçu, par la suite, et ce, à au moins 3 reprises, si ce n'est 4, la visite d'installateurs désirant remplacer les 4 compteurs groupés situés juste derrière le mur de ma chambre à coucher.

Cette attitude est pour le moins HARCELANTE. J'avais, entre autres, placé des affiches sur 7 fenêtres entourant mon logement indiquant clairement mon refus des compteurs émettant des radiofréquences. Entretemps, j'ai reçu plusieurs appels téléphoniques de Cap Gemini insistant pour que j'accepte un rendez-vous pour l'installation de ces compteurs.

J'ai quand même réussi tant bien que mal à conserver mon compteur mécanique qui se trouve dans le bâtiment, dans la même pièce (là où habite mon voisin) que les 3 autres compteurs reliés aux logements de mes 3 voisins. Il est important ici de noter que s'il advenait que ces 4 compteurs groupés étaient changés pour des compteurs intelligents (car c'est ce que mes voisins se trouvent forcés d'accepter sous la menace d'Hydro-Québec de payer des frais supplémentaires s'ils ne les acceptaient pas), je recevrais en permanence, dans mon appartement et directement ces radiofréquences, et plus précisément sur ma tête, 7 à 8 heures par jour puisqu'il s'agit là du mur adjacent de ma chambre à coucher et que de ce côté du mur se trouve ma tête de lit.

Il est inconcevable, compte tenu de tous les témoignages de gens rendus malades à cause de ces ondes, et des nombreuses études ayant été faites par des scientifiques indépendants prouvant la nocivité extrême des radiofréquences, (destruction des cellules du cerveau, car il s'agit d'ondes pulsées dont les effets biologiques n'ont pas été pris en compte par Hydro-Québec) que je sois ainsi exposée jour et nuit (surtout la nuit).

Il est déjà dangereux, de l'avis de 2 experts en électromagnétiques, de dormir dans ma chambre compte tenu de la proximité de celle-ci avec des fils électriques à l'extérieur, fils desquels émanent de forts champs magnétiques et aussi compte tenu de d'autres radio-fréquences provenant de Wifi et téléphones sans fil de mes voisins. En effet, les mesures prises démontrent une exposition extrêmement forte et cela a expliqué différents malaises que j'éprouvais depuis un certain temps (nausées, douleurs dans les jambes, fatigue extrême, douleurs articulaires, sommeil perturbé), malaises qui ont presque disparu depuis que je dors à l'autre bout de mon appartement qui est le salon, sur un matelas pneumatique. Il va sans dire que l'exposition

aux champs magnétiques et électromagnétiques étaient à l'origine de mes problèmes puisqu'aucune autre raison ne pouvait, à mon sens expliquer cela.

IMAGINEZ ce que serait la situation si des compteurs intelligents étaient installés, ceux-ci émettant des ondes pulsées 24 heures sur 24, et reconnues comme dangereuses par beaucoup de scientifiques indépendants. Autant dire que c'est la MORT ASSURÉE, à plus ou moins long terme!

Une autre raison pourquoi je refuse les compteurs intelligents est que ma santé est fragile, que j'ai des amalgames en bouche et aussi des appareils auditifs, ce qui, de l'avis des 2 experts rencontrés, attirent les champs magnétiques électro-magnétiques et me rendent, de ce fait, plus vulnérable à ces ondes.

Je vous ai donc démontré que les 4 compteurs groupés derrière le mur de ma chambre ne DOIVENT EN AUCUN CAS être changés sous peine de nuire énormément à ma santé..que l'option de retrait est inapplicable dans mon cas compte tenu des autres compteurs des voisins qui rayonneront, de toute façon et violemment compte tenu qu'ils seront collés sur le mur adjacent de ma chambre à coucher.

Aussi, je ne pourrais, de toute façon choisir l'option de retrait proposé par IIQ puisque je suis une personne à faible revenu et qu'il me serait difficile de rencontrer les paiements exigés.

Pour toutes ces raisons, aussi en vertu de la Charte des droits et libertés puisqu'un client ne peut se sentir en sécurité lorsqu'il risque de perdre ou, à tout le moins, de détériorer gravement sa santé, et finalement, parce que

- des statistiques alarmantes démontrent l'augmentation de cas de cancers en lien avec les radiofréquences
- dans d'autres provinces canadiennes :
 - . des compteurs ont pris feu
 - . des citoyens se sont plaints d'augmentations abusives.

je demande :

- un moratoire immédiat de la phase 1 et l'abandon des phases 2 et 3 tant que des études faites par des scientifiques sérieux et indépendants n'auront pas démontré de façon évidente que cette technologie est inoffensive pour les humains. Approuver cette technologie malgré tous les témoignages de victimes des compteurs de la phase 1 serait un geste incroyablement irresponsable et inacceptable.
- Que le droit de retrait soit gratuit sans condition aucune pour tout client le demandant, y compris dans les situations où plusieurs compteurs sont regroupés au même endroit et exposent les résidents vivant à proximité à des doses très élevées de micro-ondes..
- Que chaque résident puisse, sans aucun frais additionnel, conserver son compteur mécanique et qu'en situation de compteurs groupés, puisse exiger que ces autres compteurs demeurent aussi inchangés pour des raisons de santé.

Espérant que cette demande sera prise en considération, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Lise Lefrançois

Lise Lefrançois, 127 rue Ménard, Longueuil, Qc, J4L 1J6